

## En cas de grève, quels droits pour les passagers aériens ?

**Alors que le personnel de HOP ! commence demain une grève de plusieurs jours, Flightright informe les passagers**

**Paris, le 12 juillet 2017 - Les grèves de personnel qu'elles impactent la compagnie aérienne ou l'aéroport tout entier, sont une cause récurrente de retards ou annulations de vols partout en Europe, et particulièrement en France.**

Pour la plupart des passagers, Il est difficile de déterminer s'ils peuvent ou non prétendre à une indemnité suite à un retard ou une annulation de vol engendré par une grève. En effet, **peu connaissent leurs droits en matière de transport aérien, d'autant qu'ils en sont rarement informés par les compagnies aériennes.**

Or, en France lorsqu'il s'agit d'une grève inhérente à la compagnie aérienne, comme c'est le cas pour HOP !, et si celle-ci ne prouve pas que toutes les mesures nécessaires ont été prises afin d'éviter les perturbations, **on considère que la compagnie est responsable des irrégularités des vols qu'elle opère.** L'équipe de Flightright préconise donc **aux passagers d'engager une procédure afin d'obtenir le versement d'une indemnité.**

**Fort d'une équipe d'experts européens en droit des passagers aériens, Flightright met gratuitement à disposition des consommateurs [un calculateur d'indemnités](#) grâce auquel les passagers vérifient leurs droits et identifient rapidement si une indemnisation est envisageable.** Le passager lésé pourra ensuite engager une procédure avec le soutien de Flightright.

**Philipp Kadelbach, avocat de profession, PDG et fondateur de Flightright, commente :** « *Les passagers sont rares à réclamer la compensation à laquelle ils ont droit, car ils considèrent ces démarches comme lourdes et peu fructueuses. En 2016, 720 000 passagers français ont été éligibles à une indemnité, et seulement 3 600 (0,5 %) ont réclamé leur dédommagement. Et, très souvent, ceux qui réclament sans aide juridique se tournent vers nous après quelques essais frustrés - 30% de nos clients ont d'abord entamé des démarches de réclamation seuls. Le service clés en main que nous offrons aux passagers aériens leur permet de faire valoir leurs droits auprès des compagnies aériennes, notamment en cas de grève inhérente à la compagnie, sans s'embarrasser de la procédure.* »

### À propos de Flightright

Flightright est leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens. Sa technologie juridique de pointe permet aux voyageurs victimes de vols retardés, annulés ou surbookés de vérifier leur éligibilité à une indemnisation selon le règlement européen. Son réseau international d'experts accomplit les démarches nécessaires pour la réclamation et obtention de cette indemnité, qui peut s'élever jusqu'à 600€ par passager. Flightright, cofondée par l'avocat Philipp Kadelbach en 2010, emploie aujourd'hui une équipe internationale de 120 personnes et a obtenu plus de 100.000.000€ pour ses clients. Son conseil d'administration actuel est composé de Marek Janetzke et du Dr. Philipp Kadelbach.

### Contact presse - Grayling France

Tel : 01.55.30.70.98

Email : [flightright.presse@grayling.com](mailto:flightright.presse@grayling.com)